



LE DIRECTEUR GENERAL

Paris, le 22 décembre 2015

Depuis plusieurs années, Pôle emploi est engagé dans l'évolution digitale et propose toujours plus de services en ligne, des services innovants, utiles et simples d'accès pour ses usagers.

En tant qu'établissement en charge de missions de service public, l'évolution numérique portée par Pôle emploi doit être un facteur d'inclusion, d'égalité et de cohésion sociale.

L'accessibilité numérique, c'est permettre au plus grand nombre de personnes, d'accéder de façon équitable, à tout contenu numérique quelle que soit leur situation d'usage : avec ou sans connaissances préalables, sur ordinateur, smartphone ou tablette, en utilisant le clavier et/ou la souris, sans capacité à distinguer les couleurs ou en ayant des difficultés à voir l'écran.

L'article 47 de la loi du 11 février 2005 définit l'obligation pour toute administration de rendre ses services publics en ligne accessibles aux personnes handicapées, selon les recommandations internationales. Il en est de même pour le projet de loi numérique de septembre 2015.

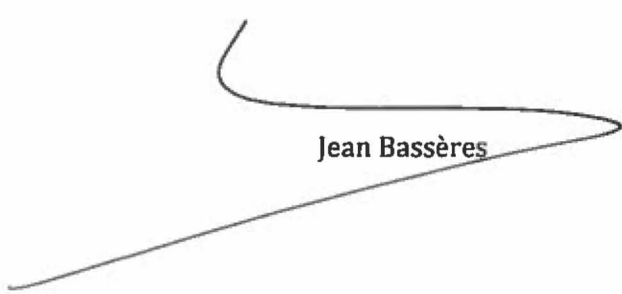
Par cette lettre, Pôle emploi s'engage à assurer le niveau d'accessibilité numérique que les usagers et les salariés de Pôle emploi sont en droit d'attendre.

Conformément à la loi, l'objectif est d'améliorer progressivement le niveau d'accessibilité des services en ligne, et plus globalement du Système d'Information de Pôle emploi, pour aboutir à leur conformité totale au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations.

Thomas Cazenave, DGA en charge de la stratégie, des opérations et des relations extérieures et Laurent Stricher, DGA en charge du système d'information, sont désignés pour coordonner les actions relatives à l'accessibilité, pour vérifier l'application et l'efficacité de nos processus et pour rendre compte régulièrement du niveau de conformité du Système d'Information au RGAA en vigueur.

La prise en compte de l'accessibilité numérique mobilise plusieurs leviers : les équipes en charge de la « Responsabilité Sociétale des Organisations », l'équipe projet « Accessibilité Numérique », l'intégration de l'accessibilité dans les démarches projet de l'établissement, et enfin, le comité de pilotage pluridisciplinaire de l'établissement.

Le premier résultat de cette démarche se concrétise par la labellisation e-accessible du site pole-emploi.org avec l'appui de la DINSIC envisagé d'ici 2016.



Jean Bassères